



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2026 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **33**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **2**

**Étaient présents :**

MEMBRES  
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs  
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCHELLES, Adjoints au Maire,

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**03 avril 2026**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2026-39**

**Étaient représentés par procuration :**

**OBJET :**

Mesdames et Messieurs :

**NOMINATION  
DES  
REPRESENTAN  
TS DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU  
SEIN DU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRA  
TION DE  
L'OFFICE DE  
TOURISME**

Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Jean-Marc LA PIANA a donné procuration à Marion ROBERT

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 et L. 2121-33 ;

**Vu** le Statuts de l'Association de l'Office de Tourisme de Gardanne et notamment ses articles 6 et 10 ;

Conformément aux articles 6 et 10 des statuts de l'association de l'Office de Tourisme de Gardanne, la commune de Gardanne est membre du Conseil d'administration de l'association précitée.

A ce titre, il est nécessaire de désigner les 6 représentants qui siégeront au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme, et ce pour la durée de leur mandat électif.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination en conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres de l'assemblée délibérante décident, à l'unanimité, d'y procéder au scrutin public.

Il est donc par ailleurs proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de désigner les élus qui siégeront au sein dudit conseil par un vote à scrutin public, c'est-à-dire à main levée.

Oùï l'exposé des motifs rapporté,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver à l'unanimité, la désignation par un vote à main levée, des représentants de la commune de Gardanne au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Gardanne.

#### Article 2 :

De désigner à la majorité des suffrages exprimés les administrateurs qui siégeront au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Gardanne suivants :

<b>Administrateurs désignés</b>
- Monsieur Arnaud MAZILLE
- Madame Magali SCELLES
- Monsieur Stéphane CARBONERO
- Madame Danielle CHABAUD
- Monsieur Nicolas GORGODIAN
- Monsieur Vincent BOUTEILLE

**Article 3 :**

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

29 voix **POUR** (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

**Le Maire**

**Hervé GRANIER**



**Le Secrétaire de Séance**

**Vincent BOUTEILLE**

